



Wallonie



Anthisnes

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame LEBRUN demeurant Chemin dèl Haye Sitiène, 1 à 4163 Tavier.

La parcelle concernée est située **Chemin dèl Haye Sitiène, 1 à 4163 Tavier** et cadastrée division 3, section A n°347K.

Le projet est de type : **Construction d'une véranda, d'un car-port et modification de la toiture de l'ensemble du bâtiment**, et présente les caractéristiques suivantes :

*Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional.*

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40, R.IV.40-1 et D.VIII.7 à D.VIII.20 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté dans le respect des conditions sanitaires, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** (du mardi au vendredi), durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, Service Urbanisme, Cour d'Omalius 1 à 4160 Anthisnes. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme LEGAST pendant les heures d'ouverture du service urbanisme au 04.383.99.86.

**L'enquête publique se déroule du 31 janvier 2025 au 17 février 2025 et clôturée le 17 février 2025 à 11h00.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, Cour d'Omalius, 1 à 4160 Anthisnes ;
- par télécopie au numéro 04/383 67 90 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@anthisnes.be ;
- remises à Mme LEGAST, CATU, dont le bureau se trouve à l'administration communale, Cour d'Omalius, 1 à 4160 Anthisnes **uniquement sur rendez-vous**.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : DPU 2328/LEBRUN – Enquête publique

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période **sur rendez-vous** auprès de Mme LEGAST ou lors de la séance de clôture de l'enquête **sur rendez-vous**.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 17 février 2025 à 11h00 à l'adresse précitée.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est Mme LEGAST dont le bureau se trouve à l'administration communale précitée.

Pour le Collège,

La Directrice générale,

RÉNARD A.



Pour le Bourgmestre, Par délégation du 18/01/2019,

SERON N., Echevine